



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 38
Mercredi 16 octobre 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2025:
 - Présentation
 - Discussion
 - Approbation
4. Election d'un-e conseiller-ère de paroisse.
5. Divers.

Court, le 16 octobre 2024

Le Conseil de paroisse



Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: Monsieur Stéphane Oester, Vieil Essert 51, 2745 Grandval.

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 1277, Vieil Essert 51, 51a et 51g.

Projet: Rénovation de la grange (51) et extension de la ferme et de la fosse (51g). Pose de panneaux photovoltaïques sur la grange. Changement d'affectation du bâtiment 51a en local de vente directe.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés

Zone: agricole

Art. 24 LAT (conforme)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 novembre 2024 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Grandval, le 9 octobre 2024

Le Conseil municipal

Commission non permanente

Vu l'article 17 du Règlement d'organisation de la municipalité de Grandval du 2 juillet 2020, le Conseil municipal institue la commission non permanente « Rénovation de l'école de Grandval pour y accueillir les élèves P et M de la 9H à la 11H ».

Nombre de membres: 7

- Monsieur Ian Laubscher (Président)
- Madame Audrey Ganguin (Secrétaire)
- Madame Stéphanie Canepa
- Monsieur Christian Ding
- Monsieur Christian Eicher
- Madame Esther Oester
- Madame Nathalie Kaempf

Invité:

- Monsieur Baptiste Langel, architecte

Organe électoral: Conseil municipal

Supérieur: Conseil municipal

Subordonné(s): ---

Tâches commission:

- Etude des plans de création de l'école secondaire;
- Analyse et suivi de la planification des travaux, formulation de préavis en regard de l'organisation scolaire et de ses nécessités;
- Proposition du choix des artisans;
- Proposition au Conseil municipal pour la réalisation du projet;
- Retour régulier de l'avancement du projet au Conseil municipal.

Tâches invité:

- Présenter l'état du projet, la planification prévue, les étapes à venir, les questions sur lesquelles un préavis de la commission est nécessaire avant décision par le Conseil municipal;
- Répondre aux questions, entendre les attentes des parties et proposer des façons de les prendre en compte.

Compétences décisionnelles:

Aucune, la commission non permanente présente des propositions au Conseil municipal (membres).

Aucune, a un droit de proposition mais pas de droit de vote lorsque la commission développe des préavis à l'intention du Conseil municipal (invité).

Compétences financières: Aucune

Signature: Aucune

Rémunération:

Selon le règlement sur le statut du personnel et les traitements de la Municipalité de Grandval.

Particularité:

La commission non permanente « Rénovation de l'école de Grandval pour y accueillir les élèves P et M de la 9H à la 11H » sera dissoute au terme de la réalisation du projet de rénovation par un nouvel arrêté du Conseil municipal.

Entrée en vigueur

Le présent arrêté de la commission non permanente entre en vigueur le 2 octobre 2024.

Adoption

Le présent arrêté a été adopté par le conseil communal de la commune municipale de Grandval lors de sa séance du 30 septembre 2024.

Grandval, le 16 octobre 2024

Le Conseil municipal



Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 16 septembre 2024

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée



Belprahon

Grand ramassage du 24 octobre 2024

En raison des travaux au milieu du village, le prochain grand ramassage du 24 octobre 2024 est déplacé à la rue Dos les Terras, entre l'usine Elwin et la Landi. Il aura lieu de 13h30 à 18h30.

Belprahon, le 16 octobre 2024

Le Conseil communal

Elections communales du 24 novembre 2024

L'échéance pour le dépôt des listes de candidats aux élections communales du 24 novembre 2024 est fixée au vendredi 18 octobre 2024. A cette occasion, le secrétariat communal sera ouvert ce vendredi de 17h à 18h, pour le dépôt des listes.

Belprahon, le 16 octobre 2024

Le Conseil communal



Champoz

Vacances d'automne

Fermeture du bureau - En raison des vacances d'automne, le secrétariat communal sera fermé du 18 au 25 octobre 2024 inclus.

Champoz, le 10 octobre 2024

Le Conseil communal



Court

Paroisse réformée de Court

L'assemblée de paroisse aura lieu le **lundi 18 novembre 2024 à 20h30 à la cure (1^{er} étage)**

Ordre du jour:

1. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice.

communale extraordinaire du 16 septembre 2024 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 15 novembre 2024. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le conseil.

Loveresse, le 7 octobre 2024

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé le jeudi 24 octobre 2024.

En remplacement, le bureau communal sera ouvert le vendredi 25 octobre 2024 de 9 h 30 à 11 h 30

Merci pour votre compréhension.

Loveresse, le 14 octobre 2024

Conseil communal

Votations du 24 novembre 2024 - Bureau de vote

Désignation du bureau de vote

Le bureau de vote de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente:	M ^{me} Stork Christiane
Membres:	M ^{me} Grossniklaus Dominique M. Baumann Noah M ^{me} Bourquin Audrey
Suppléants:	M ^{me} Bonjour Chloé M. Boillat Maxime

Loveresse, le 14 octobre 2024

Conseil communal



Moutier

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Socié'thalle (Av. de la Liberté 9) le lundi 28 octobre 2024, à 19 h 30

Ordre du jour

- Appel
- Déclarations de groupes
- Procès-verbal N° 392 du 24 juin 2024
- Information du Bureau du Conseil de Ville sur la procédure à suivre en cas de dépôt d'interventions parlementaires
- Remplacement de M. Pascal Amrein (Moutier à Venir) en tant que membre de la Commission scolaire
- Remplacement de M. Raphaël Girault (Moutier à Venir) en tant que membre de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse
- Rapport du Conseil municipal relatif à la libération d'un crédit de Fr. 200'000.— (HT) pour l'assainissement des conduites souterraines à la rue Bel-Air
- Réponse du Conseil municipal à la motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée: «Veiller à la qualité de l'air dans les bâtiments publics de la Commune de Moutier» (N° 1834 – MO 741)
- Réponse du Conseil municipal à la motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée: «Pour que l'AG culturel soit accepté au Cinoche» (N° 1835 – MO 742)

10. Réponse du Conseil municipale à la motion de M. Patrizio Robbiani (PSA) intitulée: «Sauvons les anciens postes d'aiguillage CFF» (N° 1839 – MO 744)

11. Réponse du Conseil municipal au postulat du PCSI intitulé: «EJC à l'école enfantine de la Courtine» (N° 1842 – PO 156)

12. Développement de la motion de M. Cédric Erard (PSA) demandant l'étude de la réalisation d'un parking souterrain sous le futur MacDonald (N° 1844 – MO 745)

13. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal

14. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens

15. Communications

16. Questions orales

17. Divers

Affaires en suspens

- N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse: 10.2.2023 (réponse fournie selon avancée de la procédure)

Question écrite de M. Léonard Paget intitulée: «Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier»

- N° 1836 – IN 524 | Délai de réponse: 31.12.2024

Interpellation du PSA intitulée: «Sécurité autour des écoles primaires du Clos et de Chantermerle»

- N° 1837 – MO 743 | Délai de réponse: 8.10.2024

Motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée: «Pour l'introduction d'un congé menstruel»

- N° 1838 – IN 525 | Délai de réponse: 16.12.2024

Interpellation de M. Benoit Marchand (Moutier à Venir) intitulée:

«Ramassage des déchets encombrants et déchets verts dans la République et Canton du Jura»

- N° 1840 – IN 526 | Délai de réponse: 16.12.2024

Interpellation du Centre relative à une déchetterie centralisée

- N° 1841 – PO 155 | Délai de réponse: 1.1.2025

Postulat du PCSI intitulé: «Repensons les foires!»

- N° 1843 – QU 422 | Délai de réponse: 1.11.2024

Question écrite du PSA intitulée: «Quelles perspectives pour les collaborations intercantionales suite à l'entrée de Moutier dans la République et Canton du Jura»

- N° 1844 – MO 745 | Délai de réponse: selon dév.

Motion de M. Cédric Erard (PSA) demandant l'étude de la réalisation d'un parking souterrain sous le futur MacDonald

- N° 1845 – PO 156 | Délai de réponse: 7.4.2025

Postulat de M. Benoît Marchand (Moutier à Venir) intitulé: «La Bible de Moutier-Grandval doit nous être restituée»

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire «Documentation des séances du Conseil de Ville», puis cliquer sur 2024 et finalement sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documents-des-seances-du-conseil-de-ville>).

- Les interventions parlementaires en suspens sont consultables sur le site internet: www.moutier.ch, inscrire «Interventions parlementaires en suspens» dans la barre de recherche ou «Registre des interventions parlementaires».

Moutier, le 7 octobre 2024

Au nom du Conseil de Ville

Le Président: B. Eschmann

Le Chancelier: C. Vaquin



Petit-Val

Fermeture de la route de la Combe à Sornetan

A l'occasion du Tir des Moines organisé par la Société de tir Petit-Val, nous vous informons que la route reliant le village de Sornetan à la Combe sera fermée à la circulation:

- samedi 19 octobre 2024 de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30
- dimanche 20 octobre 2024 de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30
- dimanche 27 octobre 2024 de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30

Souboz, le 9 octobre 2024

Conseil communal



Reconvilier

04.0302.0181 - eBau 2024-1597

Avis de construction

Requérant(s): Lilla, Cecilia et Raphaël, Rue des Prés 15, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 1246, Rue des Prés 15, 2732 Reconvilier

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau + élimination de la citerne.

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: aucune

Publication: dès le 16 octobre 2024, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 16 novembre 2024 inclusivement ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 14 octobre 2024

Administration des constructions

04.0302.0174 - eBau 2024-12086

Avis de construction

Requérant(s): Schärer Elia, Rue du Bruye 21, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Schärer Elia, Rue du Bruye 21, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 733, Rue du Bruye 21, 2732 Reconvilier

Projet: Ajout d'un escalier d'accès à la terrasse Ouest du jardin. Palier en carreaux céramiques, limon zingué et marche en métal type caillebotis, largeur 90 cm. Garde-corps rampant en acier.

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: aucune

Publication: dès le 16 octobre 2024, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 16 novembre 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 14 octobre 2024

Administration des constructions

04.0302.0183 - eBau 2024-16487

Avis de construction

Requérant(s): OPAX Sàrl, Bel-Air 13a, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: BIM Process.ch, Rue du 23 Juin 20a, 2822 Courroux

Emplacement: Parcelle N° 2317, Bel-Air 13a, 2732 Reconvilier

Projet: Remise à l'état conforme selon acte de vente de la commune. Réfection d'un mur en limite.

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: H3

Dérogation: aucune

Publication: dès le 16 octobre 2024, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 16 novembre 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 14 octobre 2024

Administration des constructions

Assemblée de la Commune bourgeoise

Jeudi 14 novembre 2024 à 19h30 à la salle de bourgeoisie

Ordre du jour

1. Lecture pour information du procès-verbal de l'assemblée du 18 juin 2024
2. Présentation du projet Werdtberg
3. Présentation et approbation du budget 2025
4. Nomination du fiduciaire
5. Rapport du président
6. Divers

Dépôt du procès-verbal: le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 14 novembre 2024 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 28 novembre 2024, au local de bourgeoisie où il pourra être consulté sur rendez-vous. Durant cette

période, les ayants-droits pourront former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Reconvilier, le 3 octobre 2024

Tailles des haies, buissons et culture Agricoles pour la saison hivernale

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que, selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes:

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m audessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire, plusieurs fois par année.

Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous les rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates **d'ici au 8 novembre au plus tard.**

Si le nécessaire ne devait pas être fait, la commune se réserve le droit d'effectuer le travail par substitution.

D'avance, nous vous remercions de votre collaboration.

Reconvilier, le 10.10.2024

L'administration municipale



Roches

Votation fédérale du 24 novembre 2024

Bureau de vote:

Président: von Wyss Arsène

Membres: Gyger Vreneli
Meyer Ruth

Suppléant: Zimmermann Jim

Roches, le 15 octobre 2024

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le vendredi 18 octobre 2024.

Le Fuet, le 16 octobre 2024

Conseil municipal



Saules

Avis de construction

Requérant et propriétaire: Curty Nicolas, Rue des Perruches 4, 2735 Malleray

Auteur du projet: KWSA SA – Architectes associés, Rue Ch. Schäublin 3, 2735 Malleray

Emplacement: Parcelle N° 350, Montagne de Saules 43, 2732 Saules

Projet: Changement des fenêtres existantes, ouverture de 2 nouvelles fenêtres, suppression d'un velux.

Dimensions et genre de construction: Selon plans déposés

Zone: Hors zone

Dérogation: Art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 novembre 2024 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai auprès de l'Administration communale, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 9 octobre 2024

Secrétariat communal

Administration communale - vacances d'automne

Le secrétariat communal sera fermé du 14 au 18 octobre 2024.

Une permanence sera organisée au secrétariat communal le mercredi 16 octobre 2024 de 16h à 17h ainsi que le vendredi 18 octobre 2024 de 10h à 11h afin de permettre

- le dépôt des listes des candidats à l'élection communale du 24 novembre 2024
- la consultation des dossiers en dépôt public.

Saules, le 9 octobre 2024

Administration communale

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 7 octobre 2024

Conformément à l'art. 66 du règlement d'organisation communale, le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 7 octobre 2024 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 5 novembre 2024. Durant le dépôt, il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Le secrétariat communal sera fermé du 14 au 18 octobre 2024. Une permanence sera organisée au secrétariat communal le mercredi 16 octobre 2024 de 16h à 17h ainsi que le vendredi 18 octobre 2024 de 10h à 11h afin de permettre la consultation des dossiers en dépôt public.

Saules, le 16 octobre 2024

Conseil communal

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 septembre 2024

Conformément à l'art. 66 du règlement d'organisation communale, le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 septembre 2024 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 5 novembre 2024.

Durant le dépôt, il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Le secrétariat communal sera fermé du 14 au 18 octobre 2024.

Une permanence sera organisée au secrétariat communal le mercredi 16 octobre 2024 de 16h à 17h ainsi que le vendredi 18 octobre 2024 de 10h à

11h afin de permettre la consultation des dossiers en dépôt public.
Saules, le 16 octobre 2024
Conseil communal



Avis de construction

Requérants : M^{me} Caroline et M. Grégory Chopard, Les Auvattes 2, 2736 Sorvilier.

Auteur du projet : HyperSolaire Sàrl, Pré la Dolaise 16L, 2718 Lajoux.

Emplacement : parcelles N^{os} 164 et 934, au lieu-dit : « Les Auvattes 2b », commune de Sorvilier.

Projet : installation de panneaux photovoltaïques en toiture des garages.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : mixte M2 et agricole.

Zone de protection : périmètre de protection de l'ancienne localité.

Objet protégé : zone riveraine.

Dérogations : art. 24 LAT et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 novembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 octobre 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Zone d'affectation et de constructions : ZSL8

Dépôt public : **du 16 octobre au 15 novembre 2024 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 11 octobre 2024

Commune mixte de Valbirse

Anciennes chaises de la salle communale à récupérer

La commune de Valbirse mettra à disposition les anciennes chaises de la salle communale de Malleray le samedi 19 octobre 2024 de 9h à 11h. Celles-ci seront à récupérer directement sur la place du village, Grand-Rue 54, 2735 Malleray.

Les réservations ne sont pas possibles et le retrait se fera directement.

Bévillard, le 3 octobre 2024

Commune mixte de Valbirse

Dates à inscrire dans l'agenda

Les dates de plusieurs manifestations publiques organisées par la commune en 2025 ont été

arrêtées. Vous pouvez d'ores et déjà réserver le samedi 28 juin pour le Marché artisanal & Valbeers à Pontenet, le vendredi 1^{er} août pour la Fête nationale, le vendredi 26 septembre pour la Fête des 10 ans de la fusion et le samedi 27 septembre pour la Fête du sport. Des détails sur ces événements seront donnés ultérieurement.

Bévillard, le 9 octobre 2024

Commune mixte de Valbirse

Résultats des analyses d'eau

Le service des eaux de Valbirse a procédé à des prélèvements d'eau potable dans le réseau le 24 septembre dernier. Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Réseau	Qualité bactériologique	Dureté en graduation française °f	Teneur en nitrate (mg/l)
Malleray, réseau inférieur	Irréprochable	28.4 Eau « mi-dure »	5.9 (tolérance 40)
Bévillard	Irréprochable	14.6 Eau « mi-dure »	5.6 (tolérance 40)
Malleray, réseau supérieur	Irréprochable	20.6 Eau « mi-dure »	11.6 (tolérance 40)
Pontenet	Irréprochable	19.7 Eau « mi-dure »	8.1 (tolérance 40)

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès des services techniques.

Bévillard, le 9 octobre 2024

Service des eaux, Valbirse

Mise au concours

La Bourgeoisie de Sorvilier met au concours le poste de

BERGER

Les pâturages ainsi que la loge se situe sur le Montoz à une altitude de 1250 mètres.

Entrée en fonction dès mars 2025 ou à convenir.

Les offres écrites sont à nous remettre par courrier jusqu'au 30 novembre 2024 à l'adresse suivante :

Bourgeoisie de Sorvilier
Route Principale 18
2736 Sorvilier

Un cahier des charges est à disposition des personnes intéressées, une visite des lieux sera organisée sur demande.

Le conseil bourgeois de Sorvilier

Sorvilier, le 7 octobre 2024

Le Conseil de bourgeoisie



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet : Philippe Horisberger, Rosère 2, 2733 Pontenet

Adresse du projet : BF 419, Rosère 2, 2733 Pontenet

Description du projet : agrandissement de la surface de terrain pour entraînement équestre avec aménagement des abords et construction d'un muret au sud de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

**Validation
de vos avis
sur la
plateforme :
lundi 14h**